



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Opération contre la rage à Cowansville **Les citoyens ont contribué à l'atteinte des objectifs**

Cowansville, le 13 novembre 2006 – Aucun autre cas de rage n'a été découvert lors de l'opération s'étant déroulée du 19 au 29 octobre 2006 sur le territoire de la municipalité de Cowansville. En tout, 388 animaux ont été capturés, dont 111 rats laveurs, 66 mouffettes et 194 chats qui ont été vaccinés et relâchés. En parallèle avec l'opération, 5 échantillons, prélevés à partir de rats laveurs trouvés morts le long des routes, ont été analysés et aucun d'eux n'était porteur de la rage.

Les responsables de l'Opération raton sont satisfaits du nombre d'animaux capturés et vaccinés lors de cette toute première opération en milieu urbain au Québec. « De nombreux Cowansvillois nous ont signalé la présence de rats laveurs, ce qui a beaucoup facilité le travail des professionnels sur le terrain » a tenu à souligner Daniel Guérin, responsable des opérations pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Les résidents avaient d'ailleurs été invités à coopérer par le moyen d'avis dans les journaux et à la radio locale, d'affiches placées aux endroits stratégiques dans la ville, d'outils de sensibilisation distribués dans les écoles et d'un envoi postal signé du maire du Cowansville, Arthur Fauteux. « La collaboration de la municipalité afin de bien informer tous les citoyens a joué un rôle clé dans le succès de l'intervention » a d'ailleurs fait valoir Dre Jocelyne Sauvé, directrice de santé publique à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (DSP).

Cette opération faisait suite à la découverte d'un troisième raton laveur atteint de la rage depuis le mois de juin dernier dans la MRC Brome-Missisquoi et s'inscrivait dans le plan visant à contrôler la dispersion de la rage de la souche du raton laveur et ainsi réduire les risques de transmission à l'humain. Le raton laveur avait été trouvé à une distance de 5 km au sud-ouest de Cowansville, municipalité qui n'avait pas été couverte par les précédentes opérations terrestres ou de largage aérien d'appâts vaccinaux.

L'activité des rats laveurs étant ralentie au cours de la période hivernale, aucune autre opération n'est prévue durant cette saison. Le comité scientifique émettra toutefois des recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant aux opérations à entreprendre au printemps 2007 afin de contrôler la dispersion de la rage.

Le renforcement de la surveillance active dans ce secteur et le long de la frontière américaine se poursuit. Le territoire sous surveillance comprend la MRC de Brome-Missisquoi, les municipalités de St-Alphonse, Ange-Gardien et Bromont ainsi que les municipalités de la Montérégie et de l'Estrie bordant la frontière américaine. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) demande aux producteurs agricoles situés dans un rayon de 30 km autour des endroits où les cas de rage ont été identifiés et ayant des animaux qui vont à l'extérieur de consulter leur vétérinaire pour évaluer la pertinence de les faire vacciner. Quant aux chiens et aux chats qui vont à l'extérieur et qui sont susceptibles d'avoir des contacts avec des animaux sauvages, il est toujours important qu'ils soient vaccinés régulièrement contre la rage selon les protocoles en vigueur.

Rappelons que la rage est une maladie mortelle. Elle se transmet à l'homme par une morsure ou un contact de la salive d'un animal infecté avec une plaie fraîche ou une muqueuse. La maladie peut être prévenue par l'administration rapide d'un vaccin. Par ailleurs, aucun cas de rage humaine n'a été déclaré au Québec depuis 2000.

L'ensemble des opérations préventives contre la rage du raton laveur en Montérégie sont issues des recommandations du comité scientifique interministériel sur la rage du raton laveur auquel siègent des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), des directions de santé publique des agences de la santé et des services sociaux de la Montérégie et de l'Estrie (DSP), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Pour plus de détails sur les opérations réalisées depuis juin 2006, sur la rage en général et sur les mesures préventives, consultez le site Web de la Direction de santé publique au www.rrsss16.gouv.qc.ca/santepublique.

–30 –

Sources:	ASSS de la Montérégie Jean-François Lapierre Agent d'information Tél. : (450) 928-6777, poste 4208	MAPAQ Harold Tremblay Agent d'information Tél. : (418) 380-2100, poste 3514
	MRNF Marie Barrette Relations avec les médias Cellulaire : (418) 953-2256	